

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jours de permanence du cimetière pendant les jours chômés et fériés à venir

Le Gosier, 24 Mai 2019 — La ville du Gosier informe qu'en raison des jours chômés et fériés à venir, le cimetière communal tiendra des permanences pour le public d'après le calendrier suivant :

- dimanche 26 mai de 06h30 à 13h
- jeudi 30 mai de 7h à 11h
- dimanche 9 juin de 7h à 11h
- dimanche 16 juin de 06h30 à 13h

Contact : Cimetière du Gosier 0590 84 29 95